



**Durée**

21 heures



**Lieu**

Intra/Inter



**Groupe**

De 4 à 12 personnes



**Tarif**

Sur devis

#### ■ Prérequis

Aucun

#### ■ Public concerné

Professionnels de la quatrième partie du code de la santé publique (médecins, dentistes, orthodontistes, sage-femmes, pharmaciens, préparateurs en pharmacie, auxiliaires médicaux, aides-soignants, auxiliaires de puériculture, ambulanciers, infirmiers, kinésithérapeutes, diététicien...) et aux étudiants préparant un de ces diplômes.

#### ■ Objectifs de la formation

- Identification d'une situation d'urgence à caractère médical et sa prise en charge, seul ou en équipe, y compris le guidage à distance pour la réalisation des gestes d'urgence, dans l'attente de l'arrivée de l'équipe médicale spécialisée.
- Acquisition des connaissances pour la participation à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle.

#### ■ Compétences visées

- **Module prise en charge des Urgences Vitales :**
  - Identifier un danger immédiat, mettre en œuvre une protection adaptée.
  - Alerter le SAMU et comprendre les autres numéros d'urgences.
  - Identifier l'inconscience et assurer la liberté des voies aériennes.
  - Identifier un arrêt cardiaque et réaliser ou faire réaliser une réanimation avec matériel.
  - Identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et réaliser les gestes adéquats (oxygène...).
  - Arrêter une hémorragie en respectant la graduation des mesures.
  - Transmettre un bilan comprenant les signes cliniques, paramètres vitaux et contexte. Mise en œuvre oxygénothérapie, appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux.
  - Appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence.
- **Module prise en charge des Urgences Potentielles :**
  - Identifier les signes de gravité d'un malaise, notamment d'un AVC, d'une douleur thoracique, risque de sepsis, hypoglycémie
  - Identifier les signes de gravité d'un traumatisme osseux ou cutané et prendre les mesures adaptées pour la prise en charge du patient (immobilisation, relevage, brancardage)
  - Identifier les signes de gravité d'une brûlure et agir en conséquence.
  - Prendre les mesures adaptées face à un accouchement inopiné.
  - Transmettre un bilan à l'équipe qui arrive en renfort, demander un conseil médical.
- **Module Urgence collective et Situations Sanitaires Exceptionnelles :**
  - Organisation du système de santé (Dispositif ORSAN)
  - Organisation de la sécurité civile (Dispositif ORSEC)
  - Sensibilisation Damage Control, NRBC.

# AFGSU Niveau 2

## ATTESTATION DE FORMATION

### AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE DE NIVEAU 2

#### ■ Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs/ Démonstrations pratiques / Travaux de Groupe / Mises en situation d'accident ou de malaise.

#### ■ Moyens pédagogiques

- Ordinateur
- Vidéo projecteur
- Mannequins adulte, enfant, Nourrisson
- Défibrillateur Automatisé Externe de formation
- Matériels d'examen non invasifs (brassard à tension, saturomètre...)
- Matériels pour simulations d'outils et de blessures

#### ■ Organisation de la formation / programme

Formation de 21 heures en présentiel consécutives ou non selon les besoins de l'établissement.

10h30 : Urgences Vitales      7h : Urgences Potentielles      3h30 : Urgences Collectives

#### ■ Modalités d'évaluation

Suivre la totalité de la formation et la vérification de l'acquisition des connaissances au cours d'une situation d'urgence simulée.

#### ■ Sanction

Attestation de formation

#### ■ Modalités d'accès et délais d'attente

Formation réalisable en Inter/intra.

- Intra nous consulter
- Inter : inscription en ligne possible jusqu'à 24h du début de la formation en fonction des places disponibles (information en ligne)

#### ■ Maintien et actualisation des compétences

Durée de validité de 4 ans, la prorogation se fait en 7h.

#### ■ Formation accessible aux personnes handicapées

Oui, personne en situation de handicap, nous contacter en amont.

#### ■ Qualification des formateurs

Formateurs habilités pour la formation aux gestes et soins d'urgence mentionnés à l'article 6 de l'arrêté du 24 avril 2012.

#### ■ Contact de la formation

Secrétariat 04.91.03.70.61 – [ams@croixblanche.info](mailto:ams@croixblanche.info)

Programme conforme à l'arrêté du 01 juillet 2019.

#### Nous contacter

---



AMS CROIX BLANCHE  
10 boulevard Tisseron – 13014 Marseille  
04 91 03 70 61 [www.croixblanche.info](http://www.croixblanche.info)